



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
17 février 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme

et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-cinquième session

Genève, 24, 25 et 27 janvier 2023

**Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de
l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-cinquième
session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 24, 25 et 27 janvier 2023

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-cinquième session	2
II. Résumé de la Présidente	3
III. Questions d'organisation	13
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session du Groupe de travail	15
II. Participation	16



Introduction

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a tenu sa quatre-vingt-cinquième session les 24, 25 et 27 janvier 2023, au Palais des Nations, à Genève. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-cinquième session

A. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2024 (partie A du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

1. *Approuve* le document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2024 (partie A du projet de budget-programme), publié sous la cote TD/B/WP(85)/INF.1 ;

2. *Prie* la Secrétaire générale de la CNUCED de tenir compte des observations qui auront été formulées et des éléments qui auront été fournis à la quatre-vingt-cinquième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, ainsi que dans le document TD/B/WP(85)/INF.1, en guise de contributions au projet de budget-programme pour l'année 2024 qu'elle soumettra au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen ultérieur par l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires, et prie également le secrétariat de recueillir les observations des États membres de la CNUCED sur le document final publié pour examen par l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires, notamment les ressources proposées ;

3. *Accueille avec satisfaction* les présentations faites par le secrétariat, notamment par le Secrétaire général adjoint, et invite la CNUCED à continuer d'intégrer dans ses plans-programmes les objectifs définis dans le Pacte de Bridgetown ;

4. *Constate* l'amélioration de la qualité des résultats et des critères de mesure figurant dans le document présenté, ainsi que de ce document dans son ensemble, et encourage la poursuite des efforts en ce sens ;

5. *Prend note* des travaux en cours sur le cadre de résultats stratégiques pluriannuels et de la mise en œuvre effective de la gestion axée sur les résultats, et attend avec intérêt la présentation des progrès accomplis dans les prochains mois ;

6. *Prend note avec satisfaction* des informations communiquées aux États membres et mises à disposition par le secrétariat sur le portail des délégations concernant les ressources allouées à la CNUCED pour 2023 et la représentation des régions géographiques et des sexes parmi le personnel de l'organisation, ainsi que l'utilisation des programmes de stages au secrétariat de la CNUCED en 2022, et invite le secrétariat à continuer de fournir ces informations et de prendre des mesures pour équilibrer davantage la représentation des régions géographiques et des sexes ;

7. *Note et se félicite* que le rapport d'exécution sur la réalisation des objectifs fixés pour l'année 2022 ait été présenté aux États membres, conformément aux conclusions concertées de la précédente session ;

8. *Prend note avec satisfaction* du paragraphe 45 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme pour 2023, dans lequel celle-ci

approuve la création de neuf postes supplémentaires à la CNUCED, et encourage le secrétariat à informer les États membres des fonctions attachées à ces postes.

27 janvier 2023

B. Autres décisions du Groupe de travail

Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2024 (partie A du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 27 janvier 2023, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a adopté des conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour (voir la section A du chapitre I ci-dessus).
2. À sa séance plénière de clôture également, au titre du point susmentionné de l'ordre du jour, le Groupe de travail a achevé les discussions concernant le projet de plan-programme de la CNUCED et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2024, qui figurent dans le document TD/B/WP(85)/CRP.1. Le projet de document révisé serait publié sous la cote TD/B/WP(85)/INF.1.

II. Résumé de la Présidente

A. Séance plénière d'ouverture

3. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ouvert les débats de la session. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Canada (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique) ; Maldives (au nom des petits États insulaires en développement) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Cambodge ; Cuba ; Pakistan ; Pérou ; Jamaïque ; Kenya ; État de Palestine.

4. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé le contexte mondial actuel et ses incidences sur les travaux de l'organisation. Les crises en cascade de la maladie à coronavirus (COVID-19), des changements climatiques et du coût de la vie entraînaient une augmentation rapide de la pauvreté et de la faim. C'était la géopolitique, et non l'économie, qui donnait le ton de la mondialisation. Le déficit de financement de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable dans les pays en développement augmentait et la charge de la dette devenait insupportable pour les pays du Sud. Les pays développés et les pays en développement, de même que les hommes et les femmes, n'étaient pas égaux face à cette situation, et ces écarts se creusaient. Un nombre record de personnes basculaient dans la pauvreté et les populations étaient de plus en plus désabusées à l'égard des gouvernements et des systèmes politiques.

5. Dans ce contexte, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a passé en revue les travaux de l'organisation en 2022. Trois semaines après le début de la guerre en Ukraine, la CNUCED avait réalisé une brève étude d'impact fondée sur des informations relevant de tous les sous-programmes, que de nombreux États membres et entités des Nations Unies avaient consultée. Elle était donc bien placée et le Secrétaire général de l'ONU lui avait demandé de coordonner les activités de l'équipe spéciale du Groupe d'intervention mondiale des Nations Unies face aux crises alimentaire, énergétique et financière. Par l'intermédiaire de celui-ci, elle avait établi trois notes d'orientation contenant des contributions de fond et était devenue un membre important de l'équipe de négociation des deux accords sur les denrées alimentaires et les engrais. Le nombre d'articles de presse (92 200) publiés sur tous les sujets intéressant la CNUCED dans le cadre du pilier de la recherche et de l'analyse avait nettement augmenté. Les rapports et les publications spécialisées avaient été téléchargés près d'un million de fois et près de 100 000 nouvelles personnes suivaient les comptes de médias sociaux de la CNUCED, qui regroupaient ainsi plus de 500 000 abonnés. La quantité

d'informations de la CNUCED relayée par l'ONU avait fortement augmenté : 19 articles sur le commerce et le développement avaient été mis en ligne sur le site de l'Organisation (www.un.org), laquelle avait en outre régulièrement publié des contenus émanant de la CNUCED sur ses comptes de médias sociaux, qui totalisaient plus de 16 millions d'abonnés. Concernant la formation de consensus, le cycle de réunions de 2022 avait été couronné de succès. En effet, les participants avaient été bien plus nombreux que les années précédentes, comme en témoignait la session annuelle du Conseil du commerce et du développement. En plus de la Première Ministre de la Barbade, de la Vice-Première Ministre des Pays-Bas et de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, le débat de haut niveau avait rassemblé un nombre record de participants issus de toutes les parties prenantes (pays, universités, organisations non gouvernementales, organisations intergouvernementales et organismes des Nations Unies). Outre que la participation s'était accrue de manière générale, les discussions s'étaient tenues à un niveau plus élevé. Sur le plan de la coopération technique, 2022 avait été une année exceptionnelle marquée par l'adoption d'une stratégie nouvelle et audacieuse en la matière et par l'augmentation du budget et de l'exécution des programmes. En 2021, les contributions extrabudgétaires avaient atteint le montant record de 51,2 millions de dollars (+45 %), tandis que les dépenses totales de coopération technique avaient augmenté de 33,5 % pour atteindre un record de 46,8 millions de dollars.

6. Concernant le projet de plan-programme pour 2024, les résultats sélectionnés pour 2022 illustraient la nature multidimensionnelle des activités, qu'il s'agisse des thèmes abordés, des domaines concernés ou de la portée géographique de ces activités. Le *Rapport annuel 2022 de la CNUCED*, qui serait publié au deuxième trimestre de 2023, viendrait compléter ces résultats. Un rapport sur la réalisation des objectifs du budget-programme pour 2022 avait également été établi à l'intention des États membres par souci de transparence et comme suite à la demande d'informations supplémentaires formulée à la quatre-vingt-quatrième session du Groupe de travail, en octobre 2021. Le projet de plan-programme avait été élaboré en prévision du soixantième anniversaire de la CNUCED, qui aurait lieu en 2024. Celui-ci serait l'occasion d'examiner et de saluer le rôle que l'organisation, dont tous les pays du monde étaient membres, jouait en tant qu'espace de discussion permettant de trouver des idées pertinentes dans le monde entier, et plus particulièrement dans les pays en développement. On pouvait difficilement prévoir avec certitude quel serait l'état du monde en 2024, ce dont il avait été tenu compte dans l'élaboration du plan-programme, qui traduisait l'engagement de la CNUCED à faire face aux crises évoquées précédemment dans le cadre de ses trois grands domaines d'action et à construire un avenir résilient, inclusif et durable. Les activités du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et les travaux sur l'accord relatif aux céréales et aux engrais étaient menés parallèlement à l'exécution du plan-programme.

7. En matière d'orientation stratégique, le projet de plan-programme pour 2024 était conforme aux priorités énoncées dans le Pacte de Bridgetown, l'un de ses principaux objectifs étant d'aider les États membres à accomplir les quatre transformations qui y étaient envisagées. Dans la partie « Orientation générale » du projet de plan-programme, l'accent était mis sur l'engagement à œuvrer dans le domaine des changements climatiques. Sur le plan externe, on s'emploierait surtout à continuer de favoriser le traitement intégré de l'économie du développement et des changements climatiques dans les instances internationales telles que la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, tandis qu'en interne, il s'agirait avant tout de garantir la cohérence institutionnelle et de dégager des synergies sur les questions relatives au climat et à l'environnement grâce aux activités du groupe de travail interdivisions sur l'environnement et les changements climatiques. Afin de soutenir l'intégration et la transversalisation des questions de genre, la CNUCED aiderait les États membres à concevoir et à appliquer des politiques en faveur de l'autonomisation économique des femmes en examinant les obstacles au commerce auxquels celles-ci faisaient face et en améliorant les statistiques sur la place des femmes dans le commerce. La Secrétaire générale de la CNUCED estimait qu'il était primordial de tenir compte des questions de genre pour faire avancer la vision stratégique de l'organisation et elle avait établi, au niveau des directeurs, un comité des questions de genre qui commencerait à se réunir dans la semaine. La création d'un service de statistiques interne autonome dans le cadre de la transformation institutionnelle prévue en 2022 a été mentionnée dans la partie « Orientation générale ». Les prestations du Service de statistiques ont été

intégrées aux objectifs transversaux (« cross-cutting deliverables ») du tableau 12.1. Pour 2024, le Service de statistiques serait également mentionné séparément dans la partie B (besoins financiers), sous la rubrique Direction exécutive et administration, avec le détail des ressources à prévoir au titre des postes et des autres objets de dépense. Le secrétariat transmettrait aux États membres la version définitive du document comprenant le plan-programme et le projet de budget (parties A et B respectivement) une fois que New York l'aurait publiée.

8. En outre, l'enrichissement mutuel et la coopération entre les sous-programmes de la CNUCED et la collaboration avec les entités des Nations Unies et les parties concernées étaient nécessaires pour traiter des questions interdépendantes afin de favoriser une croissance et un développement durables et équitables et tenaient une place essentielle dans l'« orientation générale ». La CNUCED continuerait de travailler avec les bureaux des coordonnateurs résidents et participerait à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle continuerait de coopérer étroitement avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et les organisations partenaires, telles que le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, les communautés économiques régionales, les milieux d'affaires et les partenaires stratégiques de développement. Elle favoriserait également la coopération avec les institutions financières internationales, notamment les institutions de Bretton Woods, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe des Vingt, pour continuer de faire entendre la voix des pays en développement et d'assurer la prise en compte de leurs besoins à la table des négociations. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que la Secrétaire générale avait créé un groupe de travail spécialement chargé des questions intéressant le Groupe des Vingt afin de renforcer l'action de la CNUCED dans son ensemble.

9. Les résultats escomptés témoignaient de l'étendue des activités et de leur rapport étroit avec les quatre transformations prévues dans le Pacte de Bridgetown. Le secrétariat avait tenu compte des observations formulées par les États membres lors des débats concernant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés, qui avaient eu lieu à la quatre-vingt-quatrième session du Groupe de travail, en octobre 2022. Parmi les résultats escomptés, le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il importait particulièrement d'aider l'État de Palestine à élaborer des politiques économiques saines (sous-programme 1), d'aider les États membres à dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement au moyen de stratégies de financement adaptées (sous-programme 2), de diversifier les économies grâce au commerce des services (sous-programme 3), d'aider les pays en développement à assurer une gestion efficace et résiliente des ports (sous-programme 4) et de permettre aux pays les moins avancés de s'engager sur la voie d'un reclassement dynamique en élaborant des stratégies globales à cette fin (sous-programme 5).

10. Le Secrétaire général adjoint a fait le point sur le projet de budget pour 2023, que les membres avaient approuvé en 2022. Afin de répondre aux exigences du Pacte de Bridgetown, la création de neuf postes supplémentaires était prévue dans la version définitive du projet de budget figurant dans le fascicule de 2023. Le secrétariat avait reçu de New York la confirmation que l'Assemblée générale avait approuvé le budget de la CNUCED pour 2023, qui s'élevait à 77 millions de dollars et couvrait les nouveaux postes créés. Le Secrétaire général adjoint a souligné les progrès accomplis s'agissant d'élaborer un cadre de résultats pluriannuel en collaboration avec toutes les divisions et conformément aux orientations définies dans le Pacte de Bridgetown, et de mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats. Les principaux objectifs de la CNUCED étaient les quatre transformations. Les meilleures pratiques en matière de gestion axée sur les résultats avaient été adoptées et une théorie du changement visant à expliquer en quoi les activités produisaient des résultats favorisant les effets voulus avait été élaborée. La théorie du changement était la clef de voûte du cadre de résultats de la CNUCED et s'appliquait logiquement aux activités que celle-ci menait, aux résultats de ces activités, à leur impact dans les pays et aux progrès accomplis dans la réalisation des quatre transformations. Ce cadre permettait de distinguer ce dont la CNUCED était responsable (les activités et leurs résultats) et ce à quoi elle contribuait (les impacts et la réalisation des objectifs). Des indicateurs étaient définis à chaque étape et des travaux étaient en cours pour rassembler des données et des informations permettant de les mesurer.

11. Le Secrétaire général adjoint s'est dit persuadé que le cadre de résultats en cours d'élaboration était un bon début et compléterait le plan-programme annuel. De plus, en application du paragraphe 120 du Pacte de Bridgetown et comme promis par la Secrétaire générale de la CNUCED, un registre des décisions du Conseil du commerce et du développement avait été mis à disposition sur le portail des délégations avant la fin de 2022. Ce registre contenait l'ensemble des décisions et des textes issus des réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires. Enfin, le Secrétaire général adjoint a proposé d'organiser une série d'échanges de vues avec les groupes régionaux à la fin du mois de février 2023 pour leur présenter le projet de cadre de résultats et connaître leur avis à ce sujet.

12. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont remercié le secrétariat de leur avoir transmis en temps voulu le projet de plan-programme pour 2024 et ont constaté une nette amélioration de la qualité globale du document, concernant notamment les résultats escomptés et les critères de mesure. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont toutefois déclaré que d'autres améliorations étaient possibles, s'agissant notamment des critères de mesure, en particulier celles ayant trait aux publications, et de l'équilibre entre les différents domaines d'activité d'un sous-programme donné dans les plans-programmes annuels consécutifs, notamment les régions mises en avant.

13. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont accueilli avec satisfaction la première édition du rapport d'exécution établi par le secrétariat, qui portait sur la réalisation des objectifs fixés pour 2022, et ont déclaré que ce document gagnerait à être plus cohérent à l'avenir, ce qui permettrait d'éviter les chevauchements dans les informations présentées, notamment en ce qui concernait les services fonctionnels pour les réunions.

14. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations se sont félicités que l'allocation de ressources supplémentaires à la CNUCED pour 2023 ait été approuvée. Ils ont engagé le secrétariat à informer les États membres de la répartition exacte des neuf postes dans les sous-programmes. Le représentant d'un groupe régional a encouragé la CNUCED à renouer avec la pratique consistant à présenter aux États membres, dans un cadre informel, la version finale du fascicule publié pour examen par l'Assemblée générale, et à informer les membres de toute modification apportée au document approuvé par le Groupe de travail.

15. Les représentants de nombreux groupes régionaux et une délégation ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans la définition d'un cadre de résultats pluriannuel assorti d'indicateurs mesurables concernant l'application du Pacte de Bridgetown, qui répondait à une demande des États membres, et attendaient avec intérêt la prochaine séance d'information sur la question.

16. Les représentants de certains groupes régionaux ont fait savoir qu'ils attendaient avec intérêt la publication du *Rapport annuel de la CNUCED*, qui compléterait les résultats de 2022 indiqués dans le document du plan-programme.

17. Le représentant d'un groupe régional a également demandé au secrétariat de continuer de réfléchir aux moyens de renforcer les mécanismes permettant aux États membres de jouer un rôle de surveillance, notamment au moment où la Secrétaire générale soumettait son rapport annuel au Conseil du commerce et du développement.

18. Le représentant d'un autre groupe régional a réaffirmé qu'il importait de tenir compte, dans le plan-programme, des enseignements tirés de l'expérience et des résultats des évaluations. Il était important d'assurer un suivi continu des effets des projets, notamment pour leurs bénéficiaires.

19. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné qu'il importait de ne pas politiser l'exécution des programmes et a fait observer que les priorités du groupe, qui étaient conformes au Pacte de Bridgetown et concernaient notamment le renforcement de l'intégration, étaient dûment prises en compte dans le document. Il a salué à cet égard la collaboration de la CNUCED avec les organisations régionales. Il s'est en outre félicité de l'engagement à tenir compte de la dimension environnementale et a demandé au secrétariat d'exploiter son avantage comparatif pour s'occuper des aspects liés au commerce et au développement afin d'éviter les doubles emplois avec d'autres organisations.

20. Le représentant d'une délégation a fait remarquer que l'expression « war in Ukraine » (guerre en Ukraine) figurait dans plusieurs paragraphes du document. Ce choix de termes était considéré comme inacceptable. Il a par ailleurs exhorté les auteurs à se montrer plus circonspects, au paragraphe 12.12, dans leurs prévisions des conséquences économiques mondiales de la crise en Ukraine. Au début de 2023, il était difficile de savoir si cette crise se poursuivrait en 2024, si elle s'aggraverait ou si elle s'estomperait. Le représentant a préconisé d'utiliser plutôt des termes comme « geopolitical tension » (tensions géopolitiques) ou « geopolitical challenges » (défis géopolitiques). Il a fait savoir que sa délégation donnerait des instructions à ses collègues de la Cinquième Commission, à New York, en vue d'apporter les modifications voulues. Le représentant d'un groupe régional a répondu que les États Membres de l'ONU avaient clairement exprimé leur opinion sur la question en déplorant l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie dans la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale en date du 2 mars 2022, et que ces termes convenaient mieux à son avis car ils résultaient d'une concertation.

21. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré que les vulnérabilités des petits États insulaires en développement devaient absolument être prises en compte et a réaffirmé qu'il fallait que la CNUCED mette en place un programme spécialement consacré à ces pays et doté d'un financement suffisant. Une autre délégation a fait observer que les quatre transformations étaient clairement mentionnées dans le document du plan-programme et a demandé au secrétariat de tenir compte, dans la programmation des activités, des vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement, notamment dans les domaines de la gestion de la dette, des changements climatiques, du financement du développement, du transport maritime et de la logistique.

22. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné l'importance des activités de coopération technique et a demandé instamment au secrétariat de lever des fonds et de garantir les ressources extrabudgétaires nécessaires, entre autres, à l'évaluation des conséquences des décisions de l'Organisation mondiale du commerce pour les pays en développement. Il importait de faire en sorte que le Groupe de l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED dispose des ressources nécessaires, conformément aux engagements pris dans le Pacte de Bridgetown.

23. Une délégation a demandé au secrétariat de fournir des précisions sur les neuf nouveaux postes et d'indiquer si l'un ou plusieurs d'entre eux seraient consacrés au Groupe de l'assistance au peuple palestinien.

24. Certaines délégations ont souligné que le maintien d'un niveau suffisant de fonds extrabudgétaires avait été mentionné parmi les facteurs externes de réalisation du plan-programme et ont exhorté les États membres à maintenir et, si possible, à augmenter leurs contributions extrabudgétaires, afin d'assurer l'exécution de toutes les activités prévues.

25. Une autre délégation s'est félicitée de la reprise du financement extrabudgétaire en 2022 et a souligné que ces fonds étaient importants pour assurer l'exécution des activités en 2024.

26. Une autre délégation a engagé vivement la CNUCED à poursuivre et à intensifier ses travaux sur les effets des mesures non tarifaires.

27. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'intégrer et de mettre en œuvre chacun des trois piliers des travaux de la CNUCED, conformément aux engagements énoncés dans le Pacte de Bridgetown, et de tenir compte en particulier des difficultés que rencontraient les pays en développement.

28. Une délégation s'est félicitée du rapport de la direction sur la répartition hommes-femmes dans le personnel de la CNUCED et a engagé le secrétariat à redoubler d'efforts pour équilibrer la représentation des sexes au sein de l'organisation.

29. Certaines délégations ont demandé au secrétariat de garantir les ressources nécessaires à l'exécution des engagements énoncés dans du Pacte de Bridgetown, en tenant compte du fait que 2024 était la dernière année avant la prochaine session quadriennale de la Conférence.

30. En réponse aux observations et aux questions à ce sujet, le Secrétaire général adjoint a précisé que les neuf postes nouvellement créés se répartissaient comme suit : un poste P-3 et un poste P-4 approuvés pour le Service de statistiques ; deux postes P-2 approuvés pour le sous-programme 1 ; un poste P-3 et un poste P-4 approuvés pour le sous-programme 4 ; un poste P-2, un poste P-3 et un poste P-5 approuvés pour le sous-programme 5. Il a également confirmé que le secrétariat s'engageait à rétablir la pratique des réunions d'information informelles à partir de 2023. Concernant la demande d'évaluation des décisions de l'Organisation mondiale du commerce, le Secrétaire général adjoint a déclaré que le secrétariat était favorable à cette idée et qu'il réfléchirait aux modalités de sa mise en pratique. S'agissant de l'égalité femmes-hommes, il a précisé que cette question serait examinée à la prochaine réunion du Comité des questions de genre et que la Secrétaire générale de la CNUCED élaborerait une stratégie avec les directeurs pour favoriser l'égalité des sexes dans chaque division.

B. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2024 (partie A du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

31. Le Directeur du Service de la gestion et de l'appui aux programmes de la CNUCED a présenté brièvement la procédure d'examen et d'approbation du projet de plan-programme pour 2024. La première étape avait été la tenue de la « séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés » (point 5) à la quatre-vingt-quatrième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, en octobre 2022, suivie de consultations menées parallèlement à la rédaction du projet de plan-programme pour 2024. La deuxième étape de la procédure était l'examen formel du projet de plan-programme pour 2024 à la session en cours du Groupe de travail. Le Directeur a expliqué les étapes suivantes de la procédure relative au budget-programme, qui s'achèverait en décembre 2023 lorsque l'Assemblée générale aurait approuvé le document.

32. Le Directeur du Service de la gestion et de l'appui aux programmes a fait le point sur la période d'expérimentation du cycle budgétaire annuel, confirmant que l'Assemblée générale avait approuvé l'adoption de ce nouveau format dans sa résolution 77/267 en 2022. Il a également évoqué certaines des caractéristiques principales du document contenant le budget-programme annuel et en a présenté brièvement les détails techniques, notamment le nombre limité de mots et la nature préliminaire des valeurs correspondant aux objectifs à atteindre pour 2022, qui seraient mises en adéquation avec Umoja dans la version finale du fascicule. Enfin, il a précisé que le Service de statistiques figurait dans la section « Orientation générale » du document (à la rubrique Direction exécutive et administration) et que les résultats attendus avaient été reportés dans le tableau des objectifs transversaux.

33. Le représentant d'un groupe régional a fait observer que la formule « respect for human rights, including gender equality » (respect des droits de l'homme, y compris de l'égalité des sexes) ne figurait pas dans le premier paragraphe de la partie « Orientation générale » du plan-programme. Il a demandé au secrétariat de conserver cette formule convenue telle qu'elle figurait dans le document examiné et approuvé par le Groupe de travail en 2022. En outre, concernant le paragraphe 12.2, le représentant a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de parler de divergence accrue (« increased divergence ») entre les pays développés et les pays en développement et a proposé que le secrétariat écrive plutôt « be it within or between countries » (que ce soit dans les pays ou entre eux).

34. La représentante d'un autre groupe régional a proposé, compte tenu de l'importance des activités que la CNUCED menait avec diverses institutions, notamment l'Organisation mondiale du commerce et le Centre du commerce international, que le secrétariat ajoute une phrase sur cette collaboration à la fin du paragraphe 12.10. Elle a également demandé au secrétariat de préciser les objectifs des groupes de travail et des comités mentionnés.

35. Une délégation a dit qu'il faudrait remplacer la résolution intitulée « Necessity of ending the economic, commercial and financial embargo imposed by the United States of

America against Cuba » (Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique), qui figurait actuellement dans la partie du document relative aux mandats, par la dernière résolution en date sur la question, adoptée en 2022.

36. En réponse aux observations et aux questions, le Directeur du Service de la gestion et de l'appui aux programmes de la CNUCED a précisé que le Comité du programme et de la coordination avait révisé en 2022 la mention des droits de l'homme et de l'égalité des sexes figurant dans le premier paragraphe du document, et que le secrétariat avait répercuté cette modification, qui avait fait l'objet d'un accord, dans le projet de document actuel. En outre, toutes les résolutions qui n'auraient pas été actualisées avant la soumission du document aux États membres pour examen seraient revérifiées par le secrétariat de la CNUCED et feraient également l'objet d'une révision à New York. Enfin, le Directeur a confirmé que toutes les propositions de révision portant sur un paragraphe en particulier seraient prises en compte dans la version révisée, qui serait à son tour distribuée aux États membres pour examen.

37. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a présenté les travaux de la Division prévus en 2024, qui consisteraient essentiellement à continuer d'analyser les déséquilibres financiers et macroéconomiques de l'économie mondiale. Si les défis de la transformation structurelle et de l'industrialisation demeuraient un sujet de préoccupation majeur pour les pays en développement, les travaux de recherche de la Division mettraient également l'accent sur la nécessité de tenir compte des effets des changements climatiques sur les perspectives de développement des pays du Sud.

38. Sachant que la CNUCED fêterait son soixantième anniversaire en 2024, des activités supplémentaires liées à cet événement pouvaient être envisagées. Les trois activités mises en avant dans le document visaient à : a) analyser les problèmes de viabilité de la dette dans les pays en développement et les risques qu'ils faisaient peser sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) faire preuve de davantage de souplesse dans les analyses fondées sur des faits et des données qui contribuent à l'exécution du Programme 2030 pour tous, compte tenu des difficultés des États membres (le site Web au contenu dynamique « SDG Pulse » consacré aux objectifs de développement durable occupait une place particulièrement importante dans ce domaine d'activité) ; c) aider les décideurs palestiniens et les autres parties prenantes à élaborer des politiques économiques saines en utilisant le modèle macroéconomique de la CNUCED relatif à l'économie palestinienne.

39. Les représentants de certains groupes régionaux ont déclaré que la présentation de l'information s'était sensiblement améliorée par rapport à la période précédente. Ils ont proposé de modifier le critère de mesure, tel que formulé en 2022, concernant le résultat 1 (« advancement of analysis and policy proposals for monitoring the debt situation of developing countries ») (mise en avant des analyses et des propositions de politiques pour le suivi de la situation de la dette dans les pays en développement). Le représentant d'un groupe régional a déclaré qu'il serait utile d'améliorer davantage la présentation de l'information concernant l'impact des activités à mener en matière de communication.

40. Concernant le projet intitulé « Promoting economic diversification and resilience of small island developing States for a sustained recovery from COVID-19 shock » (Promouvoir la diversification économique et la résilience des petits États insulaires en développement afin d'assurer une reprise durable après le choc de la COVID-19), le représentant d'un groupe régional a fait observer que le paragraphe descriptif était trop axé sur le contexte et ne portait pas suffisamment sur l'impact. En outre, il a proposé de reformuler le texte relatif au résultat de 2022 afin de mieux rendre compte des activités pertinentes.

41. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a expliqué en quoi le Pacte de Bridgetown avait remodelé la stratégie du sous-programme, en mettant surtout l'accent sur les questions relatives à la fiscalité mondiale et à l'investissement, à la réglementation en matière de financement durable et au financement de l'action climatique. Il a souligné que les quatre indicateurs de performance du sous-programme illustraient l'approche stratégique de l'exécution des mandats découlant du Pacte de Bridgetown. Deux des nouveaux indicateurs (nombre d'États membres participant aux initiatives de la CNUCED visant à améliorer leur infrastructure nationale de communication

de l'information sur la durabilité et nombre d'États membres adoptant les stratégies et les outils de financement de l'investissement de la CNUCED à l'appui de la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux du Programme 2030) répondaient directement aux objectifs consistant à transformer le financement du développement et à renforcer la capacité des États membres de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et des émissions de gaz à effet de serre (Pacte de Bridgetown, chap. III, sect. B et C). Le projet de budget-programme témoignait des résultats du sous-programme, tous les indicateurs montrant que les attentes avaient été dépassées et que le nombre d'objectifs atteints avait fortement augmenté.

42. Les représentants de certains groupes régionaux se sont félicités de la pertinence et de la qualité des indicateurs de performance sélectionnés pour le sous-programme. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les objectifs associés à de nombreuses activités prévues au titre du sous-programme avaient été dépassés. Le représentant d'un autre groupe régional a demandé que l'accent soit davantage mis sur la composante « investissement » des stratégies de financement dans l'évaluation de l'appui à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux du Programme 2030.

43. L'administratrice chargée de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a souligné que les activités du sous-programme avaient été définies de manière à favoriser les quatre transformations et la réalisation de certains objectifs du Pacte de Bridgetown. Elle a souligné que les rectifications apportées au sous-programme, qui portaient sur les résultats effectifs de 2022 et les nouveaux résultats prévus pour 2024, visaient à résoudre des problèmes urgents du système commercial multilatéral pour lui permettre de répondre à l'urgence climatique et de faciliter la transition vers les énergies vertes. Les réalisations attendues avaient été ventilées afin d'améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité. Le sous-programme prévoyait l'évaluation des chaînes de valeur dans 10 pays, l'accent étant mis sur l'établissement de chaînes de valeur régionales respectueuses de l'environnement et sur la prise en compte des questions liées aux changements climatiques dans la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine.

44. La CNUCED aidait les pays en développement sans littoral tributaires des produits de base et vulnérables face aux fortes variations de prix en menant des activités qui visaient à améliorer les chaînes de valeur agricoles et l'intégration régionale. Les bénéficiaires augmentaient leurs capacités de collecte de données et tenaient compte des recommandations de politique générale dans leurs stratégies d'exportation afin de stimuler les exportations de produits à valeur ajoutée.

45. Les bases de données sur les mesures non tarifaires, accessibles via les portails commerciaux de la Division, avaient été consultées par 23 784 utilisateurs, soit plus que les objectifs fixés (2 000 utilisateurs supplémentaires et 17 500 utilisateurs en tout). L'utilisation accrue de l'information renforçait la transparence du commerce. L'accès à des données actualisées sur les restrictions aux exportations était utile pour analyser les incidences de la guerre en Ukraine par exemple. Les informations publiées sur les portails commerciaux concernant les mesures non tarifaires permettaient aux décideurs de concevoir des réglementations améliorées et ciblées.

46. Les autres modifications apportées au sous-programme portaient sur les activités relatives aux services. Fort des enseignements tirés de l'examen des politiques, plusieurs pays en développement étaient mieux à même d'élaborer des politiques relatives au commerce de services allant dans le sens de la diversification économique. De plus, les réunions d'experts pluriannuelles sur le commerce, les services et le développement aidaient à tirer parti des possibilités liées à l'intensification du commerce de services numériques et à relever les défis dans ce domaine. L'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données mettait en évidence les lacunes en matière de données et facilitait l'élaboration de politiques relatives au commerce de services qui soient fondées sur des faits.

47. Le représentant d'un groupe régional a proposé de réviser le texte pour clarifier le statut d'un groupe de travail créé sur l'utilisation des données aux fins de l'élaboration de politiques relatives au commerce de services et du développement de ces échanges. Le secrétariat a confirmé qu'il acceptait cette proposition.

48. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a indiqué que le contexte international actuel de crises en cascade avait entraîné une forte augmentation de la quantité de travaux demandée à la Division. Celle-ci intervenait notamment dans les domaines clefs de l'économie numérique et de la dématérialisation des procédures commerciales, y compris la facilitation du commerce, en vue de renforcer les capacités productives des pays en développement et d'accélérer la reprise. Plus de la moitié des activités de coopération technique de la CNUCED, deux des sept publications phares et une part notable des activités de formation de consensus intergouvernemental relevaient de la Division. La Directrice a fait observer que la Division avait renforcé davantage son cadre de responsabilisation en présentant aux États membres sa stratégie étroitement alignée sur les objectifs du Pacte de Bridgetown. Elle a également présenté les résultats de la Division figurant dans le plan-programme, qui étaient axés sur le passage au numérique de la facilitation du commerce, le soutien aux femmes entrepreneurs dans le domaine du commerce électronique, l'automatisation des procédures commerciales grâce à un système de guichet unique et le renforcement de la résilience des ports. La Division avait atteint ses objectifs de résultats en 2022 et devrait poursuivre sur cette voie. Toutefois, en raison du manque de ressources, notamment le nombre insuffisant de postes inscrits au budget ordinaire, la Division peinait à s'acquitter des tâches plus nombreuses qui lui étaient dévolues et à répondre à la demande accrue des États membres.

49. Les représentants de certains groupes régionaux ont félicité la Division pour ses activités, qui avaient des effets positifs sur les pays bénéficiaires, et ont demandé aux États membres de fournir davantage de ressources à l'appui de ces travaux.

50. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a présenté les activités et les résultats relevant des mandats de la Division, qui correspondaient aux objectifs du Pacte de Bridgetown, aux tâches que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale lui avaient confiées ainsi qu'aux programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il a souligné les principales activités menées dans le cadre des objectifs définis dans les parties du Pacte de Bridgetown intitulées « Transformer les économies par la diversification » et « Transformer l'économie pour la rendre plus durable et plus résiliente », ainsi que les activités d'appui menées dans le cadre des objectifs énoncés dans la partie « Transformer le multilatéralisme ». Il a également appelé l'attention sur la manière dont les travaux de recherche et de synthèse, la formation de consensus et l'assistance technique se renforçaient mutuellement et guidaient le programme de travail.

51. Soulignant que la CNUCED avait tenu compte des observations des États membres dans le plan de travail de la Division pour 2024, le Directeur a rappelé des enseignements tirés de l'expérience. Les pays les moins avancés qui avaient été reclassés n'avaient accompli que des progrès limités en matière de transformation économique structurelle. Il fallait les aider car leur développement était un processus de long terme. Cela supposerait notamment d'élaborer une stratégie dynamique axée sur le développement des capacités productives, plutôt que sur les seuls critères de reclassement. Concernant la recherche et l'assistance technique, le Directeur a souligné le nouvel objectif de résultat proposé pour 2024, fait le point des résultats obtenus depuis octobre 2022 et dressé un bilan global de la réalisation des objectifs du sous-programme 5. Les principaux domaines comprenaient les activités destinées à aider les pays les moins avancés à satisfaire aux critères de reclassement, la mise au point d'évaluations des déficits nationaux de capacités productives, le renforcement des capacités productives et la facilitation de la transformation structurelle dans les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique, la mise en place de stratégies cohérentes de développement des capacités productives dans les pays africains les moins avancés, l'élaboration de nouvelles stratégies de développement en faveur des petits États insulaires en développement et la coordination de la participation de la CNUCED à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendrait prochainement à Doha.

52. Le représentant d'un groupe régional a félicité la CNUCED pour son travail et demandé qu'elle tienne dûment compte des orientations fixées par les États membres et du caractère politique et multilatéral de la prise de décisions dans la mise en œuvre des cadres.

53. Le représentant d'un autre groupe régional a soulevé la question d'une mise à jour des données dans les tableaux 12.29, 12.24 et 12.25 du projet de plan-programme, qui permettrait de mieux comprendre les résultats et les impacts.

54. Une délégation a souligné l'importance du travail de la Division, notamment en ce qui concernait l'Afrique et les pays les moins avancés, et a demandé un complément d'information sur l'affectation des postes à la Division.

55. Dans sa réponse, le Directeur a assuré aux États membres que les informations figurant dans les tableaux seraient actualisées dans la mesure du possible, sous réserve de la disponibilité des données, et a indiqué le nombre de postes affectés à la Division.

C. Questions diverses

56. Une délégation a rappelé les interventions qui avaient été faites à plusieurs reprises concernant le budget du Groupe de l'assistance au peuple palestinien, notamment dans le cadre de discussions avec la Secrétaire générale actuelle de la CNUCED et d'autres secrétaires généraux avant elle. Le Groupe menait de nombreuses activités sensibles et essentielles. L'État de Palestine ne bénéficiait pas de programmes tels que celui qui était destiné aux pays les moins avancés. Le représentant a fait remarquer que les activités du Groupe étaient étroitement liées aux objectifs que la CNUCED s'était fixé à sa création et que leur importance transparaissait clairement dans les décisions de l'ONU. Son groupe régional avait exprimé clairement sa position avant et après la seizième session de la Conférence et la CNUCED était censée œuvrer à l'édification d'un État indépendant, conformément à son mandat. Le représentant a invité la CNUCED à revoir sa stratégie concernant le Groupe et la dotation en personnel car la situation en 2023 n'était pas satisfaisante.

57. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a pris note de cette demande et a assuré au représentant que le secrétariat réfléchirait à une approche plus globale et aux moyens de réorganiser les travaux.

58. Une autre délégation a fait part de ses préoccupations concernant la représentation géographique. Le représentant a noté avec satisfaction que des informations étaient communiquées sur la représentation géographique mais a proposé que le secrétariat se penche sur les modalités de la représentation des pays et continue d'en rendre compte.

D. Séance plénière de clôture

59. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que la session avait été couronnée de succès, ayant abouti à un consensus sur un projet révisé de plan-programme pour 2024 qui serait soumis à New York. Il s'agissait d'un processus d'amélioration continue. Le travail se poursuivrait pour améliorer les résultats et les critères de mesure. Le secrétariat organiserait une consultation sur le cadre de résultats proposé, ce qui permettrait d'avancer dans la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats. Le Secrétaire général adjoint a confirmé qu'une réunion d'information serait spécialement organisée à l'intention de la direction, probablement en mai 2023, sur la version finale du plan-programme pour 2024 publiée par New York qui serait examinée par l'Assemblée générale et ses grandes commissions. En outre, il communiquerait aux États membres des informations actualisées sur les ressources.

60. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a résumé les objectifs des comités et des groupes de travail créés par la Secrétaire générale. Le Comité des questions de genre fournirait des orientations stratégiques sur des travaux de fond concernant les questions de genre visant à garantir la pertinence des activités, la cohérence des politiques et une allocation adéquate des ressources aux activités. Le Comité de coordination des activités statistiques assurait la coordination des activités statistiques de la CNUCED et, ainsi, mettait en évidence les synergies entre les divisions et en tirait parti. Le groupe de travail sur l'environnement et les changements climatiques déterminait comment tenir compte, dans l'ensemble des travaux de la CNUCED, des questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques.

envisagées sous l'angle du développement. Il veillait en outre à la cohérence institutionnelle et à l'établissement de synergies entre les sous-programmes dans le domaine du climat et de l'environnement. Le groupe de travail sur le Groupe des Vingt était chargé de renforcer en interne l'action de la CNUCED dans son ensemble concernant le Groupe des Vingt. Le Secrétaire général adjoint donnerait plus de détails lors de la réunion d'information.

61. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait observer que l'une des principales priorités de la Secrétaire générale était d'assurer une représentation équilibrée des sexes et des zones géographiques dans l'organisation, conformément à la demande formulée par les délégations dans leurs observations. Dans les documents ultérieurs, l'objectif serait de présenter des résultats concernant diverses régions géographiques.

62. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont fait observer que les préparatifs et les documents de la session faisaient apparaître de nettes améliorations. Le représentant d'un groupe régional a recommandé de poursuivre la coopération avec le secrétariat pour améliorer les travaux de la CNUCED, notamment à l'appui des pays en développement. Le représentant d'un autre groupe régional soutenait sans réserve les travaux visant à améliorer la gestion axée sur les résultats par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel et d'un cadre de résultats. Malgré les progrès accomplis dans la communication des résultats, un travail restait à faire pour que les informations présentées ne se limitent pas au nombre de publications, de réunions et d'activités et rendent compte de l'impact des activités de la CNUCED sur le terrain. Notant avec satisfaction que les observations et les propositions des membres avaient été écoutées dans un esprit constructif, le représentant d'un autre groupe régional s'est demandé si la structure intergouvernementale de la CNUCED était adaptée à l'objectif visé, la session s'étant achevée rapidement. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a encouragé les délégations à participer activement aux réunions, comme le prévoyait le Pacte de Bridgetown. La Présidente de la session estimait elle aussi que les délégations devaient participer davantage aux réunions.

63. Certaines délégations ont souligné qu'il importait que des responsables de haut rang soient présents aux réunions et se sont félicitées que ce soit le cas de la session en cours.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

64. À sa séance plénière d'ouverture, le 24 janvier 2023, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a élu Priyanka Chauhan (Inde) Présidente et Gabriel M. Okoko (Nigéria) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

65. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session, publié sous la cote TD/B/WP/320. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2024 (partie II du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Questions diverses.

6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

(Point 4 de l'ordre du jour)

66. À sa séance plénière de clôture, le 27 janvier 2023, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-sixième session tel qu'il figure dans un document officiel du 24 janvier 2023 (voir annexe I).

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

67. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Groupe de travail.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

68. À sa séance plénière de clôture, le 27 janvier 2023, le Groupe de travail a approuvé le rapport de la session et autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport au Conseil du commerce et du développement.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session du Groupe de travail

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises).
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation*

1. Les membres ci-après du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Madagascar
Albanie	Malaisie
Angola	Malawi
Arabie saoudite	Maldives
Bangladesh	Maroc
Barbade	Mongolie
Bolivie (État plurinational de)	Namibie
Botswana	Népal
Brésil	Nigéria
Cabo Verde	Oman
Cambodge	Pakistan
Chine	Panama
Colombie	Pérou
Congo	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
Cuba	Portugal
Djibouti	République démocratique du Congo
Égypte	République dominicaine
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
État de Palestine	Serbie
États-Unis d'Amérique	Soudan
Éthiopie	Sri Lanka
Fédération de Russie	Suède
Gambie	Tchéquie
Haïti	Trinité-et-Tobago
Honduras	Tunisie
Inde	Türkiye
Indonésie	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Jamaïque	Yémen
Kenya	Zambie
Koweït	Zimbabwe
Lettonie	
Liban	

2. Les États non membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Fidji
Samoa

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Conseil oléicole international

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(83)/INF.2.